

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 352-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT la nomination de madame Geneviève Moisan comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Geneviève Moisan, directrice du Bureau des changements climatiques au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, au traitement annuel de 137 885 \$ à compter du 15 avril 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Geneviève Moisan comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59392

Gouvernement du Québec

Décret 353-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT la nomination de M^e Pierre E. Rodrigue comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE M^e Pierre E. Rodrigue, membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de Services Québec, cadre juridique, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, au traitement annuel de 151 227 \$ à compter du 11 avril 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Pierre E. Rodrigue comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59393

Gouvernement du Québec

Décret 354-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre entre les ministres responsables des Affaires autochtones des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales, qui se tiendra les 16 et 17 avril 2013

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE se tiendra à Winnipeg, les 16 et 17 avril 2013, une rencontre entre les ministres responsables des Affaires autochtones des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre, de la ministre déléguée aux Affaires autochtones et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE la ministre déléguée aux Affaires autochtones, M^{me} Elizabeth Larouche, dirige la délégation québécoise lors de la rencontre entre les ministres responsables des Affaires autochtones des provinces et des territoires et les dirigeants des organisations autochtones nationales, qui se tiendra à Winnipeg, les 16 et 17 avril 2013;

QUE cette délégation soit, outre la ministre déléguée aux Affaires autochtones, composée des personnes suivantes :